

Mises à jour en début de document

Thématique	Synthèse	Sources / Supports d'information
Màj 16/03/2020 : Mise en place de la stratégie d'atténuation	3 axes majeurs de cette stratégie : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en charge des formes modérées en médecine de ville : 80% des malades ✓ Prise en charge des formes sévères et graves dans les établissements de santé, ✓ Préservation des personnes fragiles (personnes âgées, personnes handicapées polypathologiques...) au sein des établissements médico-sociaux. <p>Régulation des hospitalisations des patients présentant des signes de gravité par le SAMU-Centre 15, <i>ceux-ci ayant connaissance des rôles dédiés aux établissements, des places disponibles et pouvant orienter les patients selon leurs critères de gravité clinique.</i></p>	https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide-covid-19-phase-epidemiologique-v15-16032020.pdf
Mode de contamination Màj 16/03/2020	Contamination par gouttelettes plutôt qu'aérienne. ↳ 1 ^{er} vecteur de contamination se fait par les mains.	
Renouvellement des traitements chroniques Mise à jour 16/03/2020	Faculté donner aux pharmaciens pour les médicaments prescrits au-delà de la durée de validité de l'ordonnance dans le cadre d'un traitement chronique (hormis stupéfiants) jusqu'au 31 mai 2020.	https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/9/SS/AS2006807D/jo/texte
Prise en charge à domicile des patients symptomatiques Mise à jour 16/03/2020	Sont concernés : les patients ne présentant pas de signes de gravité et ne nécessitant pas d'être hospitalisés. Points de vigilance : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Capacité à respecter et à comprendre les précautions et les consignes recommandées dans le cadre de l'isolement, ✓ Fonctionnalité du logement permettant le confinement, l'accès aux moyens de communication et aux besoins de base, ✓ Absence de personnes au domicile présentant des facteurs de risque grave. <p>Concrètement : isolement du patient dans une chambre séparée isolé des autres membres du foyer : précisions et modalités page 4 de la doctrine ou 5 de la fiche médecin</p> <p>4 modalités de surveillance à domicile :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Auto-surveillance (patient ou entourage), avec l'impératif qu'il se soit approprié la consigne d'appeler le médecin en cas d'aggravation. 	https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_doctrine_ville_v16032020finalise.pdf https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_fiche_medecin_v16032020finalise.pdf

	<p>2. Suivi médical défini par le médecin lors de la consultation initiale. Un suivi médical à J6-J8 est systématiquement organisé. En fonction de l'état du patient ce suivi peut être réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ En présentiel, ✓ En téléconsultation : cf. annexe 3 ✓ Par téléphone. <p>3. Suivi renforcé à domicile par des infirmiers, en complément du suivi médical : pour les patients relativement autonomes, peu symptomatiques mais ne pouvant assumer une autosurveillance.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Fréquence et signes d'alerte à suivre défini par le médecin. ↪ Possibilité de recourir au télésoin (texte à venir) ↪ Cotation d'un acte de surveillance clinique de prévention pour un patient à la suite d'une hospitalisation pour épisode de décompensation d'une insuffisance cardiaque par analogie <p>4. Hospitalisation à domicile (HAD) : annexe 5. Patients relevant d'une hospitalisation pour les complexités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Manifestations respiratoires nécessitant une surveillance rapprochée ; ↪ Existence de comorbidités ; ↪ Patients âgés ↪ Situation de complexité psychosociale <p>Critères de guérison Un patient peut être considéré comme guéri 48 heures après la disparition des symptômes.</p>	
<p>Recommandation pour la personne surveillée</p> <p>Mise à jour 16/03/2020</p>	<p>Surveillance de l'état de santé : prise de température, alerte en cas d'aggravation Confinement : pièce dédiée aérée régulièrement, respect d'une distance de sécurité Lavage des mains et hygiène Nettoyage des sols, surface de contact et draps</p>	<p>https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations_suivi_temperature.pdf</p>
<p>Gradation du risque :</p> <p>Mise à jour 15/03/2020</p>	<p>Cas possible : Toute personne présentant des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë avec une fièvre ou une sensation de fièvre, ET Ayant voyagé ou séjourné dans une zone d'exposition à risque dans les 14 jours précédant la date de début des signes cliniques. Au cas par cas une exposition avérée ou potentielle à un événement de type cluster hors des zones d'exposition à risque, pourra aussi être considérée.</p>	<p>Conduite à tenir et zones d'exposition : https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde</p>

	<p>Toute personne, même sans notion de voyage/séjour dans une zone d'exposition à risque ou de contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19, Présentant :</p> <p>Une pneumonie pour laquelle une autre étiologie a été préalablement exclue sur la base de critères cliniques, radiologiques et/ou virologiques et dont l'état clinique nécessite une hospitalisation, OU</p> <p>Des signes de détresse respiratoire aiguë pouvant aller jusqu'au SDRA dans un contexte possiblement viral et sans autre étiologie évidente d'emblée.</p> <p>Cas probable :</p> <p>Toute personne présentant des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë dans les 14 jours suivant un contact étroit* avec un cas confirmé de COVID-19 ;</p> <p>*Un contact étroit est une personne qui, à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé, a</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ partagé le même lieu de vie, ✓ eu un contact direct avec lui, en face à face, à moins d'1 mètre du cas ou pendant plus de 15 minutes, lors d'une discussion, ✓ flirt ; amis intimes, ✓ voisins de classe ou de bureau, ✓ voisins du cas dans un moyen de transport de manière prolongée, ✓ personne prodiguant des soins à un cas confirmé ou personnel de laboratoire manipulant des prélèvements biologiques d'un cas confirmé, en l'absence de moyens de protection adéquats. <p>Cas confirmé</p> <p>Toute personne, symptomatique ou non, avec un prélèvement confirmant l'infection par le SARS-CoV-2.</p>	
<p>Soins non urgents</p>	<p>Pour les patients les plus fragiles, et notamment les plus de 70 ans, il est demandé à certains professionnels de reporter les soins non-urgents pour ces personnes afin d'éviter les sorties, les salles d'attente. Sont concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pédiatres-podologues, ✓ Orthophonistes, ✓ Orthoptistes, ✓ Audioprothésistes, ✓ masseurs-kinésithérapeutes. 	<p>https://dgs-urgent.sante.gouv.fr/dgsurgent/inter/detailsMessageBundler.do;jsessionid=B7D91EB9C86AB4022B5B869DA02456CD.du-dgsurgentc2?id=30500&cmd=visualiserMessage</p>
<p>Conduites à tenir</p>	<p>Cas possibles et probables</p> <ul style="list-style-type: none"> 👉 Quatorzaine stricte à domicile 	<p>https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Auto-surveillance de la température matin et soir pendant les 14 jours qui suivent le dernier contact (durée d'incubation maximale de la maladie), ↪ Port du masque chirurgical en cas de contacts inévitables ↪ La date de fin de suivi déterminée par le professionnel de santé en charge du suivi, ↪ Suivi quotidien par une équipe de professionnels de santé, par téléphone, pendant les 14 jours suivant le possible dernier contact avec le patient malade. <p>Repérage : https://www.coreb.infectiologie.com/UserFiles/File/procedures/20200229-covid19-fichesoignants29fev.pdf</p> <p>Questionnaires et recommandations : https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde</p>	<p>https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/conduite_a_tenir_medecins_liberaux.pdf</p> <p>https://www.coreb.infectiologie.com/fr/alertes-infos/covid-19-n.html</p> <p>Etablissements de soins habilités COVID-19 : https://www.coreb.infectiologie.com/UserFiles/File/procedures/esh-covid-19-ars-coreb-25fev20.pdf</p>
<p>Personnes à risque de développer une forme grave d'infection</p>	<p>Selon le Haut Comité de Santé Publique il s'agit des :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Personnes âgées de 70 ans et plus (même si les patients entre 50 ans et 70 ans doivent être surveillés de façon plus rapprochée) ; ✓ Patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ✓ Patients atteints de cirrhose au stade B au moins ✓ Patients aux antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ; ✓ Diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ; ✓ Personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ; ✓ Personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise : <ul style="list-style-type: none"> ○ Médicamenteuses : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive, ○ Infection à VIH non contrôlé avec des CD4 <200/mn³ ○ Consécutives à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques, ○ Atteint d'hémopathie maligne en cours de traitement, ○ Présentant un cancer métastaté. 	<p>https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles</p>

	<p>Les femmes enceintes par analogie avec les séries publiées sur le MERS-CoV et le SRAS en dépit d'une petite série de 18 cas d'infections à SARS-CoV-2 ne montrant pas de sur-risque ni pour la mère ni pour l'enfant ;</p> <p>▸ Les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40kg/m² : par analogie avec la grippe A(H1N1)</p>	
<p>Priorisation des tests de diagnostic</p>	<p>Pour les personnes symptomatiques ou l'ayant été. Critères de priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gravité des symptômes, ✓ Personnels de santé avec symptômes évocateurs ✓ Comorbidité pour les personnes à risques de formes graves ✓ Femmes enceintes symptomatiques ✓ Patient hospitalisé pour une autre cause devenant symptomatique ✓ Donneurs d'organes, tissus ou de cellules souches ✓ Exploration d'un foyer de cas possibles. 	<p>https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/hcsp_sars-cov2-priorisationtestsdiagnostiques-2020-03-11-2.pdf</p>
<p>Arrêt de travail</p>	<p>Pour les parents d'enfants : démarches par l'employeur. Dispositions exceptionnelles jusqu'au 30 avril.</p>	<p>https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13890</p>

<p>Recommandation port du masque chirurgical</p>	<p>Personnes présentant des signes d'infection respiratoire et ORL au cours des soins et des consultations. Masque fourni par le professionnel de santé.</p> <p>Professionnels de santé :</p> <p>Sages-femmes et préparateurs en pharmacie pourront utiliser des masques chirurgicaux tout au long de la journée.</p> <p>Masseurs-kinésithérapeutes pour les activités de kinésithérapie respiratoire et celle indispensable au maintien à domicile.</p> <p>Chirurgiens-dentistes pour les soins prioritaires assurés.</p> <p>EHPAD et les structures médico-sociales : dès l'apparition de symptômes identification d'un secteur dédié pour la prise en charge des résidents atteints du COVID 19. Au sein de ces secteurs : mise à disposition de masques pour le personnel.</p> <p>Services d'aides ou de soins à domicile : mise à disposition de masques chirurgicaux pour assurer les visites à domicile.</p> <p>Prestataires de services et distributeurs de matériel pour assurer les interventions auprès des patients les plus grave,</p> <p>Transporteurs sanitaires et les centres de secours pour les transports de cas possibles ou confirmés.</p>	<p>https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cp_covid-19-strategie_de_gestion_et_d_utilisation_des_masques_de_protection.pdf</p>
<p>Recommandation port du masque chirurgical ou FFP2</p>	<p>médecin, infirmier, pharmacien pour couvrir l'amplitude de la journée.</p> <p><i>Port d'un masque FFP2 selon leur disponibilité.</i></p>	

<p>Distribution de masques pour les professionnels de santé libéraux</p>	<p>Par les pharmacies d'officine : livraison à chaque officine un minimum de 10 boîtes de 50 masques chirurgicaux issus du stock national.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Identification par 1 étiquette « stock Etat ». <p>Envoi aux professionnels concernés d'un message les invitant à retirer 1 boîte de 50 masques chirurgicaux de ce stock Etat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Présentation de la carte professionnelle sur laquelle figure son numéro RPPS. <p>De nouveaux approvisionnements issus du stock Etat pourront être assurés en fonction des besoins.</p>	<p>https://dgs-urgent.sante.gouv.fr/dgsurgent/inter/detailsMessageBulder.do?id=30350&cmd=visualiserMessage</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ L'utilisation de ces masques est décrite dans le document nommé « Consignes d'utilisation des masques issus du stock Etat par les Professionnels de Santé »
<p>Recommandation port du masque FFP2</p>	<p>aux personnels soignants réalisant des soins critiques / urgents, des gestes médicaux invasifs ou des manœuvres au niveau de la sphère respiratoire.</p>	<p>https://www.sf2h.net/publications/coronavirus-2019-ncov https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/emploi_des_masques.pdf</p>
<p>Modalités de prise en charge médicale à domicile</p>	<p>Pharmacie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Retrait en officine des traitements et produits de santé prescrits par une personne de l'entourage du patient ↳ Livraison à domicile des traitements, ↳ Délivrance exceptionnelle par la pharmacie de l'établissement de santé dans lequel a été réalisé la consultation. ↳ Des masques chirurgicaux peuvent être fournis sur prescription médicale. 	<p>https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_filiere_ambulatoire_cas_confirmes.pdf</p>
<p>Professionnels de santé classés comme sujets contacts asymptomatiques à risque faible, modéré ou élevé d'un cas confirmé de COVID-19</p>	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Poursuite de l'activité, ↳ Port du masque chirurgical en permanence ↳ Auto-surveillance : prise de température 2 fois/j et identification de tout symptôme. ↳ En cas de symptômes, même de faible intensité : <ul style="list-style-type: none"> ○ éviction professionnelle immédiate ○ prélèvement à visée diagnostique rapide. 	<p>https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_filiere_ambulatoire_cas_confirmes.pdf</p>

Point épidémiologique	<p>17 nouveaux cas dans la journée du 10 mars dans la journée du 10 mars, soit 72 cas confirmés de Coronavirus Nouvelle-Aquitaine au 10 mars 12h00 : Lot-Et-Garonne : <i>augmentation du nombre de cas en lien avec le rassemblement de Mulhouse.</i></p> <p>Plus de publication d'un point quotidien sur le site de l'ARS.</p>	<p>Point presse gouvernement : https://www.dailymotion.com/MinSoliSante</p> <p>https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/coronavirus-actualite-et-conduite-tenir</p>
Information des patients et Prévention	<p>Information : Mode de transmission et symptomatologie Prévention : Les masques ne sont pas la solution pour la population générale : ↳ Les gestes simples sont efficaces : « <i>lavage des mains, mouchoirs à usage unique immédiatement jetés, se saluer [plutôt que se serrer la main]</i> »</p> <p>N° vert national : 08 00 13 00 00 : plateforme d'information non médicale</p>	<p>https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/infographie_coronavirus.pdf</p> <p>https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/coronavirus-outils-de-prevention-destines-aux-professionnels-de-sante-et-au-grand-public</p> <p>https://www.youtube.com/watch?v=BrVMCgsk2PY&feature=youtu.be</p> <p>Idées reçues : https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/myth-busters</p>

Insérer votre logo

